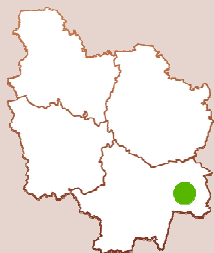




CRÉATION D'UN POSTE DE MAÎTRE COMPOSTEUR AU SIVOM DU LOUHANNAIS



Localisation : Saône-et-Loire

Territoire concerné : 40 000 habitants / 45 communes adhérentes / zone rurale avec ville centre / Louhans : 7 000 habitants

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM du Louhannais

Début du projet : 1^{er} trimestre 2009



Présentation de l'opération

CONTEXTE

En 2009, le SIVOM du Louhannais s'engage dans un programme de promotion du compostage sur les 45 communes qui composent son territoire. Son objectif est de réduire les quantités de déchets fermentescibles dans la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) qui restent encore non valorisées (de l'ordre de 25 %) et de diminuer la quantité de déchets verts apportés en déchèteries : 3 500 tonnes par an, soit 1/3 des apports en 2009 pour un territoire rural ayant une forte proportion de jardins individuels.

Souhaitant en priorité développer le compostage chez les gros producteurs de biodéchets, le SIVOM recrute à cet effet un maître composteur à plein temps : une décision qui traduit la volonté du syndicat de développer une gestion de proximité des déchets organiques en séparant ces déchets à la source et en les compostant au plus près de leur lieu de production.

En parallèle et en partenariat avec l'ADEME Bourgogne et le Conseil général de Saône-et-Loire, le SIVOM s'engage également dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui fixe pour objectif 7 % de réduction des quantités d'ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées sur cinq ans. La démarche en matière de compostage devient alors un moyen d'atteindre cet objectif et est inscrite comme action du programme.

Les missions du maître composteur

Le compostage des biodéchets est aujourd'hui clairement identifié comme une pratique majeure en matière de prévention. Les premières collectivités ayant créé des postes de maître composteur l'ont fait sans qu'il y ait eu, au niveau national, de réelle réflexion ni de définition sur le contenu de ce nouveau métier. En 2011, l'ADEME a souhaité produire un **référentiel d'activités et de compétences des guides composteurs, des maîtres composteurs et des référents de site**. Pour le construire, un groupe d'experts a fait un état des lieux des besoins des collectivités et de l'offre de formation existante proposée par une vingtaine de structures. Dans ce référentiel, les missions d'un maître composteur peuvent être regroupées en quelques grandes fonctions :

- **Piloter** les projets et les opérations de « prévention-gestion de proximité des biodéchets » sur le territoire : compostage domestique, partagé ou autonome en établissement.
- **Mobiliser et accompagner** les relais de terrain.
- **Informier et sensibiliser** les différents publics : élus, grand public, producteurs de biodéchets non ménagers, etc.
- **Animer** de façon pratique les opérations de « prévention-gestion partagée (semi-collectif) et autonome en établissement des biodéchets sur le territoire ».

Un maître composteur est un professionnel référent technique et un animateur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il a sa place sur les opérations de compostage domestique ainsi que de compostage partagé (semi-collectif) et autonome en établissement.

Le référentiel ADEME permet de faire la différence entre maître composteur, guide composteur et référent de site.

Le compostage fait partie intégrante de la prévention des déchets et nécessite une personne dédiée en raison de la spécificité et des contraintes du poste.

**Bruno Lafay, directeur
du SIVOM du Louhannais**

Le contexte législatif :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, instaure une obligation de tri à la source suivi d'une collecte séparée ou d'un traitement sur place pour tous les gros producteurs de biodéchets (plus de 10 tonnes par an) : industries agroalimentaires, grande distribution, restauration collective, etc. Cette obligation doit entrer en vigueur progressivement entre 2012 et 2016. L'objectif est de doubler les capacités de valorisation biologique des déchets par le compostage domestique, le compostage industriel ou la méthanisation. La circulaire du 18 novembre 2011 confirme la nécessité de développer la pratique du compostage en rappelant le principe d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et en encadrant de façon très stricte les dérogations possibles.

Les missions du maître composteur au sein du SIVOM du Louhannais :

- Accompagner les usagers pour le compostage individuel.
- Favoriser la création de sites de compostage collectif.
- Monter des projets de compostage pour les gros producteurs de biodéchets.
- Assurer une communication sur le compostage et les sites présents sur le territoire.

DESCRIPTION

Le SIVOM met en œuvre un réel **programme de développement du compostage partagé en multipliant les sites de compostage et en ciblant différents acteurs**.

À ce jour, 20 acteurs locaux sont équipés sur le territoire :

- 8 établissements scolaires (6 écoles, 1 collège et 1 lycée) ;
- 4 établissements de santé (maison de retraite, hôpital, clinique et foyer) ;
- 6 résidences en habitat collectif pour du compostage en pied d'immeuble ;
- 2 campings.

Pour chaque site de compostage, aucune convention de partenariat ne lie le gros producteur de biodéchets avec le SIVOM du Louhannais. Seul un accord verbal est passé, **l'objectif du SIVOM étant de nouer une relation de confiance** avec la structure.

En assurant **une communication sous toutes ses formes** (animations événementielles, création de documents de type bandes dessinées ou autres, visibilité dans la presse locale...), le maître composteur fait en sorte que les opérations phares du territoire aient **un effet « boule de neige »** et facilitent le développement d'autres sites de compostage comme par exemple la clinique du Val de Seille à Louhans. « Chaque projet a sa couleur », comme le rappelle Marion Bonneau, maître composteur du SIVOM du Louhannais.

L'accompagnement des sites est un travail à plein temps pour le maître composteur. Il effectue un suivi hebdomadaire de chaque site afin de répondre aux questions soulevées par les acteurs nouvellement engagés dans cette démarche. Il met également en place la signalétique fournie par le SIVOM du Louhannais, importante pour le bon fonctionnement du site de compostage. Un bon compost passe par l'apport de broyat¹ : le maître composteur se charge de le trouver avec pour objectif de **rendre chaque site de compostage autonome** dans cette fonction : broyage des déchets de bois sur place à la clinique du Val de Seille à Louhans, par exemple.



Mise en œuvre de l'opération

1. Le maître composteur fait le choix d'engager **deux projets de compostage auprès de deux gros producteurs de biodéchets** : le centre hospitalier local de la Bresse louhannaise et le collège de Cuisery. Ces démarches seront mises en valeur grâce à une communication intensive qui prévoira notamment des visites de sites.

Le centre hospitalier de la Bresse louhannaise :

Après avoir rencontré le maître composteur à plusieurs reprises, le centre hospitalier décide de s'engager dans un programme de compostage en 2012. Pendant les six premiers mois, le maître composteur est présent tous les matins afin de former le service restauration et de s'assurer du bon déroulement du projet. L'établissement composte les déchets issus de la préparation des 800 repas servis chaque jour. Trois composteurs en bois, de 800 litres chacun, sont installés pour recycler les épluchures produites par les produits frais, locaux et de saison dont s'approvisionne la cuisine de l'établissement. Le maître composteur apporte régulièrement le broyat, matière carbonée indispensable à la décomposition organique équilibrée. En vertu d'un accord avec le LEAP² de la Basse-Maconnière situé à proximité du centre hospitalier, les lycéens viennent brasser le contenu des composteurs deux fois par semaine et utilisent le compost obtenu pour fertiliser le jardin du lycée. L'installation des composteurs dans l'enceinte du centre hospitalier permet de diminuer les quantités de fermentescibles de 12 tonnes par an.

¹ **Broyat** : résultat du broyage des branches d'arbres et d'arbustes feuillus.

² **LEAP** : lycée d'enseignement agricole privé

Le collège les Dîmes de Cuisery :

Face à une importante quantité de biodéchets issus des 500 repas servis chaque jour, le collège de Cuisery décide de se lancer dans le compostage avec l'appui du maître composteur du SIVOM du Louhannais en février 2012 et devient un site-pilote pour l'installation de composteurs dans les établissements scolaires en Saône-et-Loire.

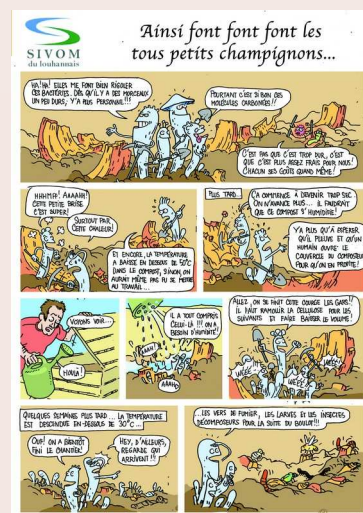
Le collège investit dans trois composteurs (45 € chacun) de manière à être autonome et éviter de solliciter des prestataires extérieurs, ce qui entraînerait un coût non négligeable. Les six premiers mois, le maître composteur est présent sur le site afin de former le personnel du service restauration aux « bons gestes ». Il intervient également auprès de l'ensemble des élèves dans le cadre du cours de sciences de la vie et de la Terre.

La chargée de mission Prévention du SIVOM est associée à cette démarche afin de rappeler aux élèves les pratiques de tri et de prévention des déchets ménagers. C'est ainsi que le projet permet de mener, sur un même site, une double action de prévention et de gestion de proximité des biodéchets.

Le collège réorganise la desserte de sa cantine afin de mieux trier ses déchets avec peu de moyens matériels (réutilisation d'une ancienne poubelle). Cette réorganisation permet d'alimenter au mieux les trois composteurs installés au sein du collège. L'installation des composteurs dans l'enceinte du collège amène à diminuer les quantités de fermentescibles de 9 tonnes par an.

Sur l'ensemble des élèves de l'établissement, 75 se sont portés volontaires la première année pour s'associer à la démarche et assurer le brassage quotidien du compost, en se relayant chaque semaine, afin de vérifier le maintien de l'équilibre du compost qui passe par l'apport de matière sèche. Le maître composteur récupère des branches d'arbres, les passe dans le broyeur du SIVOM et apporte le broyat sur site en estimant la quantité nécessaire en fonction d'indicateurs de maturation, température du compost notamment. La valorisation du compost se fait sous de multiples formes : conception de parterres fleuris, de cultures en pot ou encore pour le club-jardin des élèves. Aujourd'hui, les cuisiniers ont pris le relai dans le suivi des composteurs.

- En parallèle à ces démarches menées auprès des gros producteurs de biodéchets, le maître composteur met en place des **démarches de compostage individuel auprès de particuliers**. Il aide à l'installation du composteur, forme aux bonnes pratiques et effectue un suivi de la démarche à travers des visites et/ou des appels téléphoniques. Le maître composteur organise des ateliers jardin pour diffuser les connaissances et techniques de mulching, compostage, paillage...
- Généraliser la pratique du compostage passe également par le **développement du compostage collectif**. Un partenariat formalisé entre le SIVOM et l'OPAC de Saône-et-Loire permet au bailleur social de s'engager dans une démarche de développement durable en intégrant progressivement la valorisation des déchets organiques dans ses projets. Le maître composteur a équipé une résidence de l'OPAC à Saint-Usuge en septembre 2012 et une autre à Sornay début 2013, offrant aux résidents la possibilité de mettre leurs déchets organiques dans le composteur puis, quelques mois après, de bénéficier du compost ainsi produit : une logique « gagnant-gagnant », pour les habitants comme pour la collectivité, qui permet de réduire la poubelle de tous les jours et d'obtenir du terreau sur place.



Bande dessinée créée par le SIVOM pour décrire la décomposition organique dans son ensemble ; sept numéros sont disponibles sur le site du SIVOM du Louhannais.


 Contact

Marion Bonneau,
Maître composteur
SIVOM du Louhannais
Rue de la Quémine
71500 BRANGES
Tél. : 03 85 76 09 44

Courriel :
sivom.composteur@yahoo.fr



Site de compostage du centre hospitalier de la Basse Maconnière



Site de compostage du collège les Dîmes

Éléments de bilan



Gâchimètre de pains installé dans la cantine du collège de Cuisery

BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Pour les gros producteurs de biodéchets, le compostage permet une valorisation de la matière organique sur place, évitant la production de dioxyde de carbone induite par la collecte et le transport des déchets jusqu'au site de traitement qui se situe à 57 km de Louhans. Outre le traitement de ces quantités de déchets fermentescibles, la pratique du compostage diminue aussi les quantités de déchets verts apportés en déchèteries en détournant la matière sèche pour en faire du broyat. À la clinique du Val de Seille de Louhans, le broyage lors de l'entretien des espaces verts évite ainsi 10 remorques de déchets à porter en déchèteries.
- Praticué par le particulier, le compostage permet de produire un amendement naturel de qualité pour le jardin et évite la fabrication et l'achat d'engrais. Cette pratique évite le transport de déchet vert en déchèterie par le particulier ou la gestion de la collecte de ces déchets par la collectivité.
- Les sites engagés dans cette pratique du compostage voient diminuer leurs productions de déchets fermentescibles : l'installation des composteurs dans l'enceinte du collège permet une baisse de neuf tonnes par an.
- Le compostage permet également la mise en place d'autres actions de prévention des déchets. Au sein d'un établissement scolaire, un « gâchimètre » de pain (acheté par le Conseil général de Saône-et-Loire) est installé dans l'objectif de sensibiliser au gaspillage alimentaire par le biais d'un produit beaucoup gaspillé au sein de la cantine et ayant une forte valeur symbolique : le pain. 12 kg de pain sont jetés au sein de cet établissement chaque midi. Afin de donner une valeur aux quantités de pain gaspillé, le gâchimètre est gradué en euros puis, par un objet ayant une valeur symbolique pour les élèves, comme par exemple un téléphone portable. L'installation du gâchimètre permet de diviser par quatre les quantités de pain gaspillées chaque midi et responsabilise ainsi les élèves vis-à-vis du gaspillage alimentaire.

BILAN SOCIAL

- Le maître composteur a un rôle d'éducation à l'environnement qui doit permettre de faire évoluer les comportements. Dans le projet mené au sein du collège de Cuisery, le maître composteur s'attache à développer une culture environnementale auprès des élèves et à les responsabiliser sur le long terme.
- Les différents sites de compostage sur le territoire du SIVOM ont rencontré un bon niveau d'adhésion de la part des acteurs présents. En juillet 2013, ce sont 20 sites de compostage qui fonctionnent sur le territoire. Près de 500 personnes sont en contact direct avec les composteurs : elles apportent la matière première nécessaire à leur fonctionnement et gèrent le compost produit. Plus de 600 autres personnes sont également impliquées indirectement dans un site de compostage.
- Les partenariats locaux développés autour du compostage permettent de réunir des personnes, de mutualiser des compétences et de créer du lien.

BILAN ECONOMIQUE

- Dans un contexte national où la tarification incitative se développe (part fixe + part variable en fonction des déchets jetés), le compostage permet d'éviter les coûts de traitement des déchets transportés et enfouis.
- Le compostage évite un coût financier pour le producteur de déchets mais également pour la collectivité qui gère ces déchets.
- Le compostage de biodéchets à la source et les éco-gestes visant à réduire les quantités de déchets produits permettent un résultat financier positif pour le centre hospitalier qui réalise, au bout d'un an, une économie de 30 % dans la gestion de ses déchets : utilisation réduite de sacs poubelles, conditionnements de la nourriture mieux étudiés, récupération des emballages par les fournisseurs...

Dépenses annuelles pour le SIVOM du Louhannais depuis la création du poste de maître composteur

Achat de matériel (broyeur, composteur...) **3 205 €**

Poste de maître composteur (financé à 50 % par l'ADEME et à 20 % par le CG71 les trois 1^{res} années) **30 000 €**

Actions de communication **14 204 €**

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Ce type de projet territorial doit bénéficier du portage d'un élu et/ou d'un directeur de structure motivé qui porte « la bonne parole » auprès des acteurs locaux afin que chacun soit convaincu de l'efficacité de la démarche et de la nécessité d'un poste de maître composteur.
- En matière de stratégie de développement, le SIVOM du Louhannais a créé deux sites modèles de compostage collectif et a effectué un « matraquage médiatique » sous toutes ses formes (animations événementielles, spots radio, interviews télé, articles dans la presse, visites de sites...) afin de faire connaître largement les deux sites. L'objectif est de prouver que le compostage collectif peut fonctionner dans des établissements gros producteurs de biodéchets comme le collège de Cuisery ou le centre hospitalier de Louhans.
- La formation des acteurs présents sur chaque site reste le facteur clef de la réussite d'un site de compostage quelle que soit sa taille (collectif, établissement, particulier...). La présence du maître composteur au lancement du projet permet de rapidement faire disparaître les quelques erreurs du départ.
- L'organisation d'ateliers permet de faire passer des messages et de travailler sur la compréhension des conséquences de nos comportements (cuisine maison versus consommation de plats préparés par exemple).

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Le poste de maître composteur demande une grande implication personnelle, beaucoup d'énergie pour des résultats qui ne sont toutefois pas visibles immédiatement. Or pour accepter de pérenniser ce type de poste, les élus ont besoin d'avoir des résultats. Il peut ainsi être complexe de rendre compatibles ces deux échelles de temps en vue de pérenniser le poste de maître composteur.
- L'apport de broyat pour chacun des composteurs est une condition nécessaire au bon fonctionnement de chaque site. Il peut cependant être difficile d'en trouver. Alors, pour contrer cette difficulté, le SIVOM du Louhannais a développé un partenariat avec l'établissement public territorial de bassin qui fournit la matière nécessaire au broyat lors de l'entretien des rivières.

ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

- Il est important qu'une collectivité qui s'engage dans la création d'un poste de maître composteur ait une vision à long terme. La généralisation des pratiques de compostage sur un territoire est un travail qui prend du temps, avec des résultats qui ne sont visibles qu'au bout de quelques années car ils passent par un changement de comportement.

Perspectives

- Pour les professionnels, actuellement soumis au forfait, le passage à la redevance spéciale est en cours au sein du SIVOM et un réajustement du taux pour les professionnels qui ne joueraient pas le jeu du compostage est en réflexion.
- Le SIVOM du Louhannais souhaite devenir un « territoire exemplaire en matière de compostage » en élargissant au maximum les cibles et en créant des sites pilotes.

Création d'un poste de maître composteur au sein du SIVOM du Louhannais : quelles conclusions ?

- Le poste de maître composteur est pérennisé.
- Il s'agit d'une action sur le long terme qui nécessite un suivi permanent, une relance continue des projets et des sites existants.
- Le compostage fait partie intégrante de la prévention des déchets et nécessite un personnel dédiée du fait de la spécificité et des contraintes du poste.

“

Il ne faut pas être frileux politiquement dans ce domaine. Le poste de maître composteur au sein du SIVOM a été aidé pendant trois ans par l'ADEME et le Conseil général de Saône-et-Loire mais il ne faut pas s'arrêter là, car le développement des pratiques de compostage est un travail de longue haleine qui nécessite bien plus de temps.

Bruno Lafay, directeur du SIVOM du Louhannais



ALTERRE BOURGOGNE

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.org